

# La République du Centre, 1er février 2015

SÉNAT ■ Le sénateur PS du Loiret plaide pour un Parlement à deux chambres

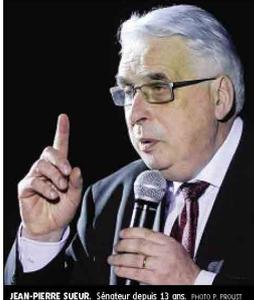
## Défenseur du bicamérisme

Sénateur depuis 13 ans, l'ancien maire d'Orléans est monté au front, jeudi, au nom du groupe socialiste, pour défendre un Parlement à deux chambres.

Christine Breudic  
christine.breudic@republicain.fr

« C'est une agression », le sénateur PS du Loiret, Jean-Pierre Sueur, n'a que très peu goûté la proposition de Claude Bartolone, le président PS de l'Assemblée nationale, de fusionner la Chambre haute (le Sénat) avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE).

« Une loi, cela se construit, patiemment »



JEAN-PIERRE SUEUR, Sénateur depuis 13 ans. PHOTO F. PROUST

Lors de la séance des questions au gouvernement, jeudi, au palais du Luxembourg, et en l'absence de Didier Guillaume, le président du groupe socialiste, c'est à Jean-Pierre Sueur, 67 ans, que fut confiée la responsabilité de prendre la parole. « J'ai parlé avec mon cœur. » Pour défendre un bicamérisme qui lui est cher, lui qui aura été 10 ans député avant d'occuper depuis 13 ans un fauteuil au Sénat. « En ce lieu où Victor Schoelcher s'est levé pour combattre l'esclavage, où Victor Hugo a défendu le progrès, les libertés et la République, nous défendons le Sénat, non de manière corporatiste, mais parce que nous sommes

profondément attachés au travail que nous y faisons tous », a lancé à ses pairs l'elu orléanais en grand protecteur de la loi, de l'esprit des lois et de cette fameuse navette telle que définie par la Constitution dans son article 45. **La mer et les galets** « Je suis un fervent défenseur du bicamérisme », récite l'ancien maire d'Orléans (de 1989 à 2001) et secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales (de 1991 à 1993). « Car c'est l'esprit même de la loi et c'est fondamental pour notre démocratie. Vous pouvez imaginer qu'une loi soit adoptée dès sa première lecture par une seule chambre ? Une loi, cela se construit,

diffusion sur France 3 de l'émission « Pièces à conviction », intitulée « Le Sénat sur la sellette ». « Une émission à charge. On y stigmatise des avantages et privilèges. Ils sont identiques à ceux de l'Assemblée nationale. »

**Pas d'élus godillots !** Dans sa volonté de défendre à tout prix le kéffalatif, il appelle les parlementaires (dans leur ensemble) à ne pas se présenter en élus godillots devant l'exécutif. « Si pour faire la loi, on se comporte en béni-oui-oui, cela n'a aucun intérêt. »

Reste que, et on l'a bien compris, il faut du temps pour faire la loi. « Je suis donc pour l'obligation de présence ; le cas échéant, pour la baisse des indemnités jusqu'à due concurrence. » Car de la présence, il en faut. Pour mener à bien notamment le travail en commission.

Jean-Pierre Sueur a été élu en octobre dernier rapporteur de la commission d'enquête du Sénat sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes. « Vous comprendrez que je ne peux pour le moment m'exprimer sur le contenu de notre travail et sur des débats qui se déroulent à huis clos. Mais nous travaillons beaucoup sur la radicalisation notamment via le Web. Internet ne doit pas être un espace de non-droit. Comme pour les paradis fiscaux, il existe des paradis internet. Ce n'est pas normal. » Une autre bataille pour Monsieur le sénateur. ■